



A4 : Servitudes attachées aux conditions de fottage à boîtes perdus sur les cours d'eau non domaniaux instituées en application des articles 33 à 32 de la loi du 3 août 1883 sur le régime des eaux.

Servitudes prévues aux art. 100 et 101 du Code rural ainsi que celles prévues par le décret n° 156-98 du 07/01/1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux.

A5 : Zones ou ont été instituées en application de la loi n° 84-504 du 04/09/1982 et du décret n° 84-158 du 15/02/1984, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

T1 : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par :
- la loi 1507/1945 sur les voies des chemins de fer ;
- l'article 8 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

T5 : Servitudes aéronautiques de décapement instituées en application des art. L.281-1 et R.243-3 du Code de l'aéronautique.

I3 : Gaz - Périmètres à l'intérieur desquels ont été institués des servitudes en application de l'art. 29 du décret n° 85-1108 du 15/10/1985.

I4 : Electricité - Périmètres à l'intérieur desquels ont été institués des servitudes en application :
- de l'art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 ;
- de l'art. 288 de la loi de finances du 13/07/1925 ;
- de l'art. 25 modifié de la loi n° 46-623 du 03/04/1946.

PT2 : Servitudes de protection des centres radiodiffusion d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des art. L.54 à L.55 et R.21 à R.26 du Code des postes et télécommunications.

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.48 du Code des postes et télécommunications.

AS1 : Protection des captages d'eau potable :

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

6.1.4 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Police des eaux
- Eau et Assainissement
- Servitudes chemins de Fer
- Servitudes Aéronautique
- Distribution gaz
- Canalisations Electriques
- Servitudes Radiodiffusion
- Servitudes Télécommunications

PLU approuvé par révision n°1 : DCM du 24 juin 2004
 Modification n°1 : DCM du 10 mai 2007
 Révision simplifiée n°1 : DCM du 12 février 2009
 Modification n°2 : DCM du 27 mai 2010
 Modification n°3 : DCM du 09 février 2012
 Modification n°4 : DCM du 05 juillet 2013
 Mise à jour n°1 : Arrêté du 28 novembre 2014
 Modification simplifiée n°5 : DCM du 11 décembre 2015
 Modification simplifiée n°6 : DCM du 23 juin 2017
 Mise à jour n°2 : Arrêté du 15 février 2018
 Modification simplifiée n°7 : DCM du 14 décembre 2019
 Mise à jour n°3 : Arrêté du 04 octobre 2022
 Modification simplifiée n°8 : DCM du 30 mars 2023
 Modification n°9 : approuvée le 03 avril 2025